

Justificatif généré le 10/04/2024

Support de parution :



Date de parution : 10/04/2024
Département : (93) Seine-Saint-Denis (93)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/733257
N° d'annonce : 733257

La Banque Postale Consumer Finance

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 71.085.000 €

Siège social : 1 avenue François Mitterrand 93212 LA-PLAINE-SAINT-DENIS CEDEX
487 779 035 R.C.S. Bobigny

PUBLICATION SUR L'EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LBPCF

Conformément à la réglementation, le Comité des nominations de LBP Consumer Finance a procédé le 12 mars 2024 à l'évaluation du Conseil de surveillance et de ses membres. Le Comité a procédé à la revue annuelle menée au sujet de l'équilibre, de la structure, de la taille, de la composition du Conseil de surveillance et de la diversité des connaissances, compétences et expériences de ses membres.

Le Comité a estimé que la structure, la taille et la composition du Conseil lui permettent de remplir ses missions de manière efficace.

Le Conseil de surveillance se compose de huit membres dont un membre élu par les salariés. La composition du Conseil de surveillance respecte les règles légales d'équilibre hommes-femmes, avec quatre hommes et trois femmes, le membre représentant du personnel, désigné par une élection, n'étant pas pris en compte dans ce calcul. Le représentant du Comité social et économique assiste aux séances du Conseil. Depuis le 29 mars 2023, le Conseil de surveillance comprend un membre indépendant, qui est également membre des quatre Comités spécialisés (audit, risques, nominations et rémunérations) et Président du Comité d'audit.

Le Conseil, réuni six fois en 2023, est assisté dans ses travaux par quatre Comités :

- un Comité des risques composé de trois membres qui s'est réuni quatre fois en 2023
- un Comité d'audit composé de trois membres qui s'est réuni quatre fois en 2023 ;
- un Comité des nominations composé de trois membres qui s'est réuni deux fois en 2023.
- un Comité des rémunérations composé de trois membres qui s'est réuni deux fois en 2023.

Le Comité a considéré que les connaissances, expériences et compétences des membres du Conseil, tant individuellement que collectivement, lui permettent d'exercer les missions qui lui

sont confiées dans de bonnes conditions. Il a estimé que le Conseil disposait en son sein des compétences nécessaires, notamment en matière de marchés bancaires et financiers, d'exigences légales et réglementaires applicables à une société de financement notamment dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de planification stratégique et compréhension de la stratégie commerciale du métier du crédit à la consommation, de gestion des risques y compris le risque climatique et d'informations comptables et financières.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a4j69zMX

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a4j69zMX>

